



Fondation sous égide de la Fondation Notre Dame
approuvée par le Conseil d'Administration de la FND du 13 novembre 2009
Convention de création en date du 19 février 2010

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2010



La Fondation Saint-Irénée a pour objet :

- de soutenir le développement, pour le diocèse de Lyon, des œuvres et actions d'intérêt général dans les domaines caritatif, social et éducatif d'une part et dans les domaines de l'art, de la culture et de la communication d'autre part;
- de porter l'activité précitée dans l'attente de la reconnaissance par l'Etat français, de l'utilité publique d'une fondation dont l'objet sera similaire et dont la procédure de constitution a été engagée par le diocèse de Lyon.

FONDATION NOTRE DAME

BILAN 2010 Fondation Saint-Irénée

ACTIF	2010		2009		PASSIF	2010		2009	
	Valeur Brute	Amor.& Prov.	Valeur Nette	Valeur Nette		Valeur Nette	Valeur Nette	Valeur Nette	Valeur Nette
COMPTES DE LIAISON	0			0,00	FONDS ASSOCIATIF		100 000,00		0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	0,00	0,00	0,00	0,00	Dotations pérenne non consommable		0,00		0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES					Dotations statutaire				0,00
. Logiciel, matériel et mobilier de bureau	0,00	0,00	0,00	0,00	Dotations complémentaires				0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					Apports des fondations abritées		100 000,00		0,00
. Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	Dotations initiale		100 000,00		0,00
. Obligations, intérêts courus à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	Dotations complémentaires		0,00		0,00
CREANCES ET COMPTES RATTACHES					COMPTES DE LIAISON		9 118,90		
. Donateurs et Organismes	0,00			0,00					
. Produits à recevoir	0,00			0,00	FONDS DEDIES		132 620,63		
PLACEMENTS : VALEURS MOBILIERES									
. Fonds obligataires y compris coupons courus	0,00			0,00	DETTES & ASSIMILEES		82 107,44		0,00
. Autres valeurs mobilières de placement	0,00			0,00	Fourisseurs et comptes rattachés		26 107,44		
DISPONIBILITES	323 846,67	0,00	323 846,67	0,00	Projets engagés à reverser		56 000,00		
. Banques	323 846,67		323 846,67	0,00					
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE									
TOTAL ACTIF CIRCULANT	323 846,67	0,00	323 846,67	0,00					
TOTAL ACTIF	323 846,67	0,00	323 846,67	0,00	TOTAL PASSIF		323 846,97		0,00

Compte de résultat 2010 Fondation Saint-Irénée

	2010
Produits d'exploitation	
Dons manuels non affectés	256 534,00
Total des collectes	256 534,00
Legs & donations	0,00
Total des produits d'exploitation	256 534,00
Missions sociales	63 500,00
Charges d'appel à la générosité du public	5 596,22
Charges de personnel	48 501,12
Personnel refacturé par des tiers mission sociale	29 100,67
Personnel refacturé par des tiers	19 400,45
Charges communes aux fondations abritées	8 281,00
Dotation aux amortissements et provisions	0,00
Total des Charges d'exploitation	125 878,34
Résultat d'exploitation	130 655,66
Produits financiers	1 964,97
Charges Financières	0,00
Résultat financier	1 964,97
Résultat courant	132 620,63
Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel	0,00
Report des ressources non utilisées des exercices antérieures	0,00
Engagements à réaliser sur ressources affectées	132 620,63
Résultat de l'exercice	0,00

Fondation abritée Saint IRENEE
Compte d'emploi des Ressources 2010

(1)	(2)	(3)	(4)
EMPLOIS	RESSOURCES	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
Emplois de N = Compte de résultat	RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		N
1- MISSIONS SOCIALES			
1-1 Réalisées en France	258 499	92 601	258 499
- Actions réalisées directement	256 534	92 601	-
- Versements à d'autres organismes agissant en France	256 534	63 500	-
- Accompagnement des projets	-	29 101	-
1-2 Réalisées à l'étranger	-	-	-
- Actions réalisées directement	-	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	1 965	-	-
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			
2-1 Frais d'appel à la générosité du public		24 997	
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés		24 997	
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		-	
Ratio Frais d'appel à la générosité du public / Total ressources collectées		9,7%	
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT			
Frais de gestion		8 281	
		8 281	
		117 597	
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT		125 878	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS			
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		132 621	
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			
TOTAL GENERAL	258 499		125 878
V- Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public			
VI- Neutralisation des dotations, aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public			
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		117 597	117 597
REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE			
I- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC			
1-1 Dons et legs collectés			
- Dons manuels non affectés			
- Dons manuels affectés			
- Legs et autres libéralités non affectés			
- Legs et autres libéralités affectés			
1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public			
Produits accessoires aux frais d'appel à la générosité du public			
Produits financiers			
2- AUTRES FONDS PRIVES			
3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS			
4- AUTRES PRODUITS			
Produits financiers			
I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	258 499		
II- REPRISSES AUX PROVISIONS			
III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS			
IV- VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)			132 621
V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			
TOTAL GENERAL	258 499		125 878
VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			117 597
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE			

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Missions sociales	-	Bénévolat	-
Frais de recherche de fonds	-	Prestations en nature	-
Frais de fonctionnement et autres charges	-	Dons en nature	-
TOTAL	-	TOTAL	-

ANNEXES AUX COMPTES 2010 DE LA FONDATION SAINT-IRENEE

NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2010.....	2
NOTE 2 : DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	2
NOTE 3 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	2
3.1 Cadre légal de référence	2
3.2 Principes comptables appliqués	3
3.2.1 Comptabilisation des dotations & des revenus des dotations	3
3.2.2 Fonds dédiés	3
3.2.3 Traitement des legs et donations	3
3.2.4 Méthode d'affectation des charges communes à la Fondation Notre Dame et ses fondations abritées	4
NOTE 4 : COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN	4
4.1 NOTES SUR L'ACTIF	4
4.1.1 Disponibilités	4
4.2. NOTES SUR LE PASSIF	4
4.2.1 Fonds associatifs	4
4.2.1 Fonds dédiés	5
4.2.3 Dettes	5
NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS	5
5.1 Locaux	5
5.2 Effectifs	5
5.3 Contribution des bénévoles	5
5.4 Honoraires des Commissaires aux Comptes.....	6
5.5 Charges administratives communes	6
5.6 Engagements hors bilan.....	6
NOTE 6 : PROJETS SOUTENUS	6

NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2010

- La Fondation Saint-Irénée a été créée le 19 février 2010. Son objet est double :
 - soutenir le développement, pour le Diocèse de Lyon, des œuvres et actions d'intérêt général dans les domaines caritatif, social et éducatif d'une part, et dans les domaines de l'art, de la culture et de la communication d'autre part
 - porter l'activité précitée dans l'attente de la reconnaissance d'utilité publique d'une fondation dont l'objet sera similaire.

- L'année 2010 est une année de mise en place de la Fondation, tant pour les projets à identifier susceptibles d'être soutenus par décision du Comité exécutif que pour les donateurs à rechercher afin de lui permettre d'apporter les soutiens nécessaires à la vie des projets.



NOTE 2 : DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE

Les Comptes de la Fondation Saint-Irénée sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.



La Fondation Saint-Irénée est une fondation sous égide de la Fondation Notre Dame. **La Fondation Saint-Irénée correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame.** Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.

NOTE 3 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2010 sont établis et présentés conformément aux règlements :

- CRC 99-01 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- CRC 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation modifiant le règlement 99-01.
- CRC 2008-12 concernant les méthodes d'élaboration et de présentation du Compte d'Emploi des Ressources (CER).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

3.2 Principes comptables appliqués

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante. Sans capacité juridique propre, la fondation abritée bénéficie de l'affectation de biens, droits ou ressources.

La Fondation Saint-Irénée comprend

- la collecte des fonds issus de l'appel à la générosité du public (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel à la générosité du public.
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur Commun selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

3.2.1 Comptabilisation des dotations & des revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « dotations complémentaires ».

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources affectées par les donateurs qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées ».

L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite en produits des exercices futurs en « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées » par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants. Il peut exister des sous-fonds dédiés lorsque la Fondation abritée a recueillie une affectation spécifique de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice.

3.2.3 Traitement des legs et donations

Les libéralités font l'objet d'un suivi comptable individualisé pendant toute la durée de leur réalisation. Il peut s'agir de donations, de droits d'auteurs, de donations simples, de donations temporaires d'usufruit, d'assurances-vie ou de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier).

Au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la gestion temporaire de ces biens, les mouvements financiers correspondants sont enregistrés dans le compte 475 « legs et donations ». Lors de la réalisation définitive de chaque bien constituant l'actif successoral et après avoir enregistré l'ensemble des charges de réalisation, le produit est constaté en compte de

résultat et les frais en charges d'appel à la générosité du public. Le traitement des legs et donations bénéficie de l'expertise de l'équipe dédiée de l'Association Diocésaine de Paris. Les contrats d'assurance-vie ne sont pas comptabilisés en hors bilan mais directement comptabilisés en produits lors de leur encaissement.

3.2.4 Méthode d'affectation des charges communes à la Fondation Notre Dame et ses fondations abritées

Pour 2010, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame a décidé de prélever des frais généraux en fonction des versements des fondations abritées aux associations, assorti d'un forfait fixe identique pour tous.

NOTE 4 : COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

4.1 NOTES SUR L'ACTIF

4.1.1 Disponibilités

La Fondation Saint-Irénée ne dispose pas d'immobilisations financières.

Détail des disponibilités :

	31/12/2009	31/12/2010
Fondation Saint-Irénée		323 846,97 €

Les disponibilités de la Fondation Saint-Irénée comprennent l'apport initial des fondateurs.

4.2. NOTES SUR LE PASSIF

4.2.1 Fonds associatifs

Les fonds associatifs s'élèvent au 31 décembre 2010 à 100 000 euros.

4.2.1 Fonds dédiés

en milliers d'euros

	Fonds à engager au 31/12/2009	Variation en cours d'exercice selon décision spécifique	Affectation du solde du compte de résultat 2010	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Fondation Saint-Irénée	0,0		132,6	132,6

4.2.3 Dettes

	2009	2010
Comptes fournisseurs	0,00	20 107,44
Comptes fournisseurs factures non parvenues	0,00	6 000,00
Total fournisseurs et comptes rattachés	0	26 107,44
Projets engagés à reverser		56 000,00
Total dettes et comptes rattachés	0	82 107,44

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5.1 Locaux

La Fondation Saint-Irénée dispose de locaux mis à disposition par ses fondateurs : d'abord 1, place Fourvière à Lyon puis à compter de l'été 2010 6, avenue Adolphe Max, à Lyon.

5.2 Effectifs

La Fondation Saint-Irénée ne dispose pas directement de salariés dédiés. Elle a recours à un consultant qui exerce la responsabilité de secrétaire général de la Fondation.

5.3 Contribution des bénévoles

La Fondation Saint-Irénée dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- pour partie de personnes qualifiées.

L'investissement des membres des Comités exécutifs n'a pas été mesuré en 2010.

5.4 Honoraires des Commissaires aux Comptes.

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent pour l'exercice 2010 à 39 294 euros TTC et sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers la contribution aux charges administratives.

5.5 Charges administratives communes

Les charges administratives communes consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du secteur Entraide. Elles s'élèvent en 2010 pour la Fondation Saint-Irénée à 8 281 €.

5.6 Engagements hors bilan

Au 31/12/2010, il n'y a pas d'engagements hors bilan.

NOTE 6 : PROJETS SOUTENUS

		Projets engagés		Projets nets engagés	
		Nombre	Montant	Nombre	Montant
Fondation Saint-Irénée	Total des projets Fondation St Irénée	6	61 000	6	61 100